

# Mise à jour de Septembre 2025

- Configurateur eiG
- GRH
  - Mettre à jour le gestionnaire de rubriques
  - Alerte de mise à jour
  - Cotisation VMRR
  - Divers
- Budget GRH
- Comptabilité
  - Telebud
  - Evolutions et correctifs
- Facturations
  - Facturation des Résidents
  - Facturation Prix de journée
  - Gestion commerciale
- Immobilisations
- Compléments de mise à jour
  - Compléments de mise à jour

# Configurateur eiG

**Il est maintenant possible de déclarer des utilisateurs comme administrateurs par groupe d'applications**

- Administrateur de la GRH
- Administrateur de la Comptabilité
- Administrateur des Facturations

L'administrateur GRH aura les droits d'administration sur les applications suivantes :

- GRH
- Budget GRH
- GPEC

L'administrateur de la Comptabilité aura les droits d'administration sur les applications suivantes :

- Comptabilité
- Immobilisation

L'administrateur des Facturations aura les droits d'administration sur les applications suivantes :

- Facturation Prix de journée
- Facturation Maison de retraite
- Gestion Commerciale

**Les droits administrateurs par groupe d'applications ne remettent pas en cause et ne changent en aucun cas les droits sur les autres applications.**

Pour déclarer un utilisateur comme administrateur d'un groupe applicatif il faut ouvrir le configurateur eiG et ouvrir la configuration concernée.

Dans l'onglet utilisateur, sélectionnez l'utilisateur concerné et cliquez sur la modification de cet utilisateur.

Vous devez ensuite indiquer pour quel groupe applicatif cet utilisateur est l'administrateur en cochant les cases à cocher correspondantes :

**Identification** **Utilisateur Active Directory**

DMA

**Nom**

David MARTIN

**Mot de passe** **Droit valable du**

xxxxxxxx  //  15 au //  15

Administrateur GRH  
 Administrateur Comptabilité  
 Administrateur Facturations

**Profils**

Nouveau

Vous devez valider la saisie, puis fermez la configuration.

A la prochaine connexion de cet utilisateur, il aura les droits administrateurs correspondant au choix effectué.

GRH

GRH

# Mettre à jour le gestionnaire de rubriques

La version du programme GRH est 2025.09.01

Le gestionnaire de rubriques passe à 90

Vous trouverez dans le lien suivant les modifications qu'il contient :

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/versions-du-gestionnaire-de-rubrique-eig/page/version-90>

Comme d'habitude, le gestionnaire de rubriques ne se met à jour que lors du changement de période.


Dans ce cas; il est nécessaire de forcer cette mise à jour. La version du gestionnaire de rubriques est indiquée sur l'écran principal avec la version du programme.

GRH	2025.09.01
Base	2025.09
Rubriques	90

Pour forcer la mise à jour, sélectionnez le menu Option utilisateur/MAJ Gestionnaire de rubriques.

**Cette option est accessible si le configurateur vous permet de modifier le gestionnaire de rubrique.**

Eiggrh



14:08 Options Utilisateur 

Paramètres Généraux  
Fichiers de base  
Traitements  
Editions  
Autres paramètres  
Traitements divers  
Bilan social  
D.S.N.  
Options utilisateur

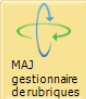



**1 Préférences de l'utilisateur**


Barre de menu réduite

Aspect du menu

  Choisissez l'aspect du menu principal qui vous convient le mieux

**2 Opérations avancées**

 MAJ gestionnaire de rubriques  
 Analyse du suivi de la paye  
 Terminer le processus Word  
 Informations de connexions

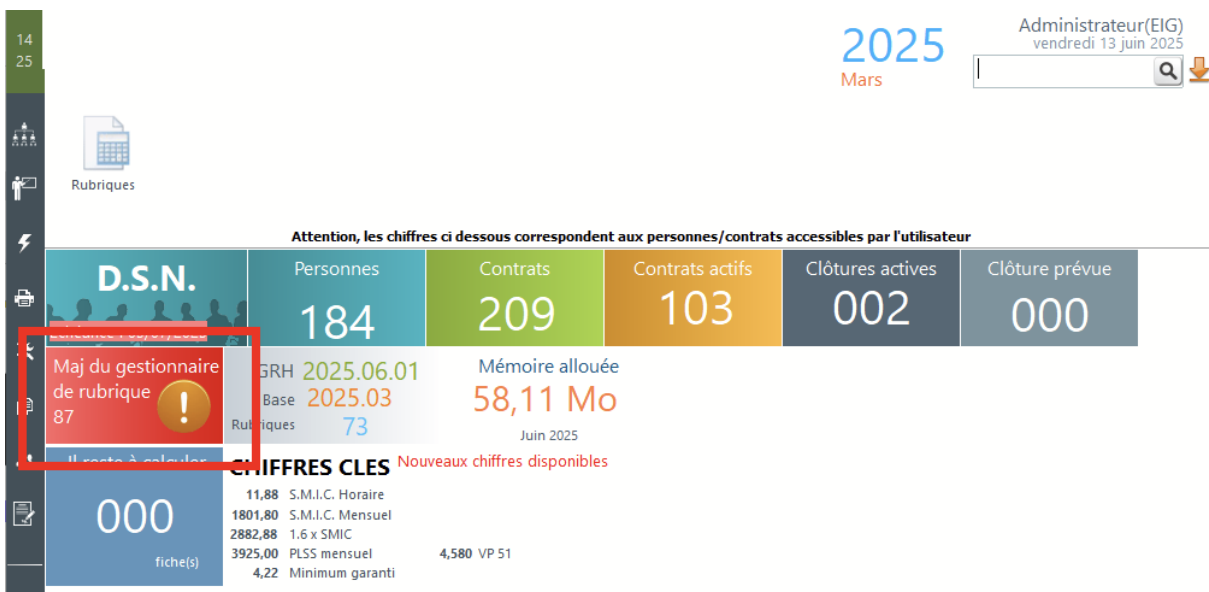
Cliquez sur le bouton  afin d'effectuer la mise à jour. A l'issue de celle-ci, le programme s'arrête. Il suffit alors de le relancer et de vérifier la version

**Le menu *Information de connexions* permet de vérifier qu'aucun utilisateur n'est connecté.**

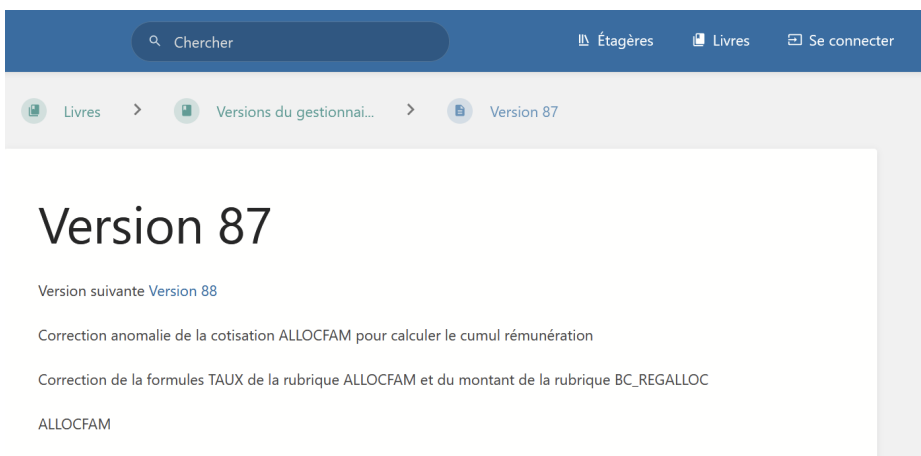
# Alerte de mise à jour

Lorsqu'un complément de mise à jour est disponible, il est mis à jour par le service hébergement et téléchargé automatiquement pour les autres. Le connecteur informe de cette disponibilité et permet de consulter la documentation afférente.

Toutefois, en GRH, nous mettons parfois à disposition entre deux compléments de maj une mise à jour du gestionnaire de rubriques. Une notification est systématiquement envoyée, mais pour parfaire l'information, le tableau de bord de la GRH indiquera également cette information ;



Un clic sur la tuile permet de lancer directement le lien wiki et de vous informer sur les modifications



GRH

# Cotisation VMRR

Nous avons mis en place une procédure en juillet 2025 afin de parer au plus urgent pour ceux qui désiraient la mettre en place.

Une nouvelle procédure est désormais disponible qui remplace la précédente. Elle permet de rendre indépendante la cotisation VMRR, car on peut tout à fait être soumis au VMRR sans être soumis au transport et réciproquement.

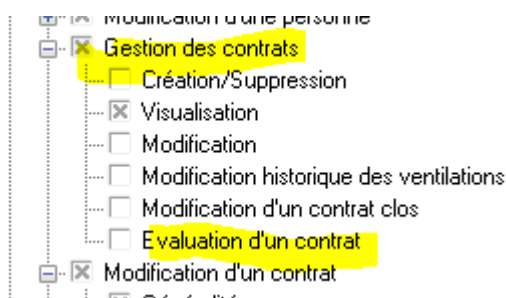
Ci dessous la nouvelle procédure :

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/calcul-de-paye-rubriques/page/versement-mobilite-regional-et-rural-mLK>

# Divers

## Fonctionnalité

Ajout de la fonctionnalité "Evaluation d'un contrat". Si vous n'avez plus accès à l'évaluation de contrat, c'est que cette fonctionnalité n'a pas été activée pour votre profil. Contactez votre administrateur afin d'ajouter cette fonctionnalité



## Saisie arrêt

### Saisie

Dans la création modification d'une saisie arrêt, un montant négatif pouvait être saisi en montant créance ou montant mensuel. Ce n'est maintenant plus possible.

Dans la liste des saisies, ajout de la colonne solde Mt payé qui est égal au total (y compris le montant de la régul)

### Calcul

De plus, le calcul d'une saisie pouvait donner un montant négatif si le montant total payé était supérieur au montant de la créance.

Le calcul du montant brut était incorrect lorsqu'il y avait une saisie arrêt avec des IJSS mais pas de suivi Ségur. Cette anomalie avait été corrigée dans le complément.

### Virement de saisie arrêt

- Le tout sélectionner ne fonctionnait pas.
- L'intitulé et la domiciliation deviennent obligatoires dans la saisie de l'IBAN du créancier

- Le libellé par défaut pour un virement de saisie indique le mois de la saisie (et pas le mois de la période paye en cours)

## DSN

Le calcul de la prochaine échéance est désormais automatique et fonctionne selon la règle érigée par le GIP :

- Les échéances sont par défaut le 5 ou le 15 du mois.
- Dans le cas où ces jours seraient un samedi, dimanche ou jours fériés, l'échéance est reportée au premier jour qui ne serait ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié.

La modification d'une DSN est donc possible jusqu'au jour d'échéance. Dès que ce dernier est passé, la modification ne sera possible que si la DSN n'a pas été transmise en réel et certifiée conforme.

Correctif sur la génération DSN dans le cas d'un tiers social dont le rythme de paiement est semestriel.

Dans le cas d'une DSN avec uniquement des salariés à zéro, il y aura quand même une déclaration du bloc 22 pour l'URSSAF.

## Net social

Dans le bloc 58 pour le net social, les périodes de rattachement ne sont pas à renseigner lorsqu'il concerne la période courante.

Toutefois, dans le cas d'un contrat antérieur créé dans le mois M, mais concernant M-1, les périodes de rattachement deviennent obligatoires et doivent indiquer la période M.

## Régularisation de cotisation

Lorsque l'on fait une régularisation sur une cotisation qui n'existait pas à l'époque, celle-ci n'apparaissait pas en DSN.

Cela a été corrigé en utilisant le gestionnaire de régimes actuel

## Changement de SIRET

Lors d'un changement de Siret, la procédure classique est celle indiquée dans cette page : <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/dsn/page/changement-de-sirensiret-en-dsn>

## Divers

### Abattement PAS

*Sous condition, pendant les deux premiers mois d'embauche, l'employeur applique un abattement*

*à l'assiette du PAS des salariés en CDD auxquels il est contraint d'appliquer le taux neutre.*

*Rappelons que cet abattement concerne uniquement les contrats suivants :*

*- les CDD à terme précis dont le terme initial n'excède pas 2 mois ;*

*- les CDD à terme imprécis, mais dont la durée minimale prévue au contrat de travail est inférieure ou égale à 2 mois.*

Par conséquent, un CDD à terme précis du 01/09/2025 au 31/10/2025 bénéficie d'un abattement. Si la date de fin prévue est le 01/11/2025, il ne bénéficie pas de l'abattement.

Même chose si c'est un CDD à terme imprécis. S'il n'y a pas de date de fin prévue, il n'y aura pas d'abattement.

Dans le cas d'un CDD à terme imprécis, il est préconisé d'ajuster la date de fin prévue. Néanmoins, il est probable qu'au bout des deux mois, un taux personnalisé soit récupéré, auquel cas il n'y a plus d'abattement.

## Saisie d'une personne

Jusqu'à présent, les zones civilité et sexe étaient liées. Elles sont désormais indépendantes.

La liste des communes a été mise à jour par la liste officielle au 1er août 2025.

## Fonctionnalité

Ajout de la fonctionnalité fonctionnalité évaluation contrat

## Bulletin

Correctif sur l'édition, la zone pays était écrasée par la date d'entrée dans l'association devait s'afficher

Suppression d'une variable acompte quand virement annulé

## Mode administrateur

Possibilité de modifier les liaisons tiers régime pour une période archivée.

La modification d'une date d'embauche est désormais sous contrôle du mode administrateur.

Ceci est valable uniquement pour les contrats créés antérieurement à la période de paye.

# Budget GRH

# Comptabilité

# Telebud

Version telebud et telebud EHPAD 2026

- Les onglets Bilan comptable et Bilan financier sont de retour.

Cette fois les modèles des bilans comptables et financiers sont repris des bilans qui sont présents dans l'EPRD/ERRD.

Il n'est plus nécessaire de codifier les correspondances entre les modèles pour pouvoir générer les classeurs telebud.

Si des codifications de correspondances existent, elles doivent être supprimées.

A l'ouverture de l'onglet le bilan comptable modèle EPRD/ERRD de l'établissement est affiché.

Il est possible de sélectionner un bilan regroupé modèle EPRD/ERRD.

L'affichage et la sélection du bilan financier fonctionne à l'identique.

- Plan de financement pluriannuel (PFP)

Ce tableau a évolué et reprend la structure du PGFP de l'EPRD.

Cependant certaines cellules qui sont calculées automatiquement dans le PGFP sont en saisie dans le PFP.

Le programme propose d'initialiser la partie haute de ce tableau à partir des données du budget prévisionnel pour les colonnes N-1 et N et à partir d'une hypothèse pour les colonnes N+1 à N+6.

Toutes les règles de calcul des totalisations intermédiaires et des reports sur les exercices sont actives dans l'écran du PFP.

Sur la colonne N-1, les cellules des lignes FRI initial (8), FRE initial (13), BFR initial (21), Trésorerie initiale (24), Liquidité fin de période sont accessibles en saisie pour pouvoir être renseignées.

# Evolutions et correctifs

- Etats de fin d'année : droit accordé à l'administrateur EIG pour déclôturer les états
- Import IEC/XML contrôles avancés sur la cohérence des reprises des à-nouveaux
  - interdictions des inter-section dans ces journaux
  - contrôle de la présence d'un seul jeu de données par section dans le fichier
  - Corrige MAJ des données adresses importées diffusées par le plan de référence
- CCA : correction des exports gefi
- Rapprochement bancaire : la suppression d'un rapprochement bancaire est disponible via le droit Outils Fonctions Administrateur Avancées\Rapp Bancaires.
- Virement démat: correctif sur la modification du libellé d'une facture qui entraînait la modification du libellé de toutes les factures du virement.
- Saisie des écritures: plus de souplesse sur la modification des lignes d'écriture issues d'une facture dématérialisée (sauf la première ligne).
- Le montant indiqué dans le retour de paiement prend en compte correctement la TVA.
- Les TCR peuvent de nouveau désactiver le rapprochement bancaire dématérialisé.

- Plus de liberté sur les modification des écritures issues de la comptabilisation d'une facture dématérialisée.

# Factorizations

Facturations

# Facturation des Résidents

Importation des absences : [Facturation des réside... | EIG.Wiki](#)

# Facturation Prix de journée

Importation des absences : <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/technique-facturation-prix-de-journee/page/facturation-prix-de-journee-importation-des-absences>

Importation des présences : <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/technique-facturation-prix-de-journee/page/facturation-prix-de-journee-importation-des-presences>

# Gestion commerciale

- Divers correctifs dans le nouveau format des documents de facturations
- Génération du Format Factur-X dans le but de préparer les futures exports vers les PDP (Plateforme de Dématérialisation Partenaires)
- Modification du format PDF lors des envois par mail

# Immobilisations

# Compléments de mise à jour

# Compléments de mise à jour

## SFX2509040

**Publication : 05/12/2025**

### **EIGGrh : Version 2025.09.5 build 0**

- Correction indicateurs DSN
- Le changement de la date d'embauche ne peut être effectué que si le contrat a été créé dans la période en cours. Dans le cas contraire, le mode administrateur est obligatoire pour effectuer ce changement.
- Empêcher la création d'un bulletin de régularisation quand la paye est bloquée
- Sélection des périodes dans la reconstruction des bulletins
- Contrôle virement saisie arrêt à zéro.
- Ajout du refus de CDI dans le FCTU
- Contrôle changement de situation : Vérifier qu'un contrat clôturé en changement de situation a bien une suite et réciproquement.
- Correctif suppression attestation d'honorabilité
- Correctif affichage couleur de fond des régularisations
- Comptabilisation antérieure lorsque la rubrique d'absence a été modifié
- Correctif génération DSN sur bloc 78 CSG lors d'un revenu de remplacement

### **EIGBudgetSal : Version 2025.09.4 build 2**

- Correctif montant des charges dans le CBS
- Correctif de libellé dans l'importation d'un reclassement depuis un budget.
- Dans l'édition du récapitulatif par compte, les comptes de classe 7 sont en en négatif.
- En pluriannuel prise en compte dans le tableau des effectifs des postes ou des fiches budgétaires terminées.
- Correction anomalie génération du budget due au VMRR
- ticket Correctif durée en cbs des contrats antérieurs

## SFX2509030

**Publication : 17/10/2025**

### **EIGCompta version 3.98.1.4**

- **Annexes BP**
  - Edition du Bilan financier modèle FDR dans annexe BP

- Edition du Bilan comptable EPRD dans annexe BP
- Classeurs Activités EPRD pour octobre (version juin 2025)
- PFP niveau section
- Correction export bilan comptable modèle EPRD pour la ligne Subvention d'investissement au passif

## SFX2509020

**Publication : 14/10/2025**

### **EIGCompta**

- **Rapprochement bancaire**

- Correctif de l'application d'une ventilation libre (en mode part) sauvegardée lors de la comptabilisation des écritures générées depuis le relevé.
- Possibilité de coller un chemin pour définir le dossier d'import des relevés bancaires.

- **Virement démat**

- Les droits sont désormais appliquer correctement sur l'action de changement de statut du virement
- La modification du libellé d'une facture n'entraîne plus la modification de plusieurs factures.

## SFX2509010

**Publication : 26/09/2025**

### **EIGCompta**

- **Plan de financement annexes BP**

- édition du nouveau modèle
- gestion en annexes regroupées

### **EIGGrh : Version 2025.09.2 build 0**

- Correctif validation du code VMRR dans le contrat

### **EIGBudgetSal : Version 2025.09.3 build 0**

- Correction anomalie génération du budget suite à l'ajout du VMRR
- Correction calcul du CBS suite ajout VMRR